

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

15-11-2004 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue St-Jacques, le quinzième jour de novembre deux mille quatre (2004) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Ghislaine St-Georges, Guylaine Gagné, Gilles Coutu et Ernest Baribeau conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

260-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

261-2004 Proposé par Ernest Baribeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 octobre 2004.

ADOPTÉE

262-2004 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'octobre 2004.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
11704	Petite Caisse	590.51 \$
11705	Ministère des Finances	145.00 \$
11706	Ministère des Finances	42.56 \$
11707	Financière Banque Nationale	19,347.90 \$
11708	Delorme Pierrette	135.00 \$
11709	Ministre des Finances	145.00 \$

11710	Picard Claude	75.00 \$
11711	Le Géant Vert	8,626.87 \$

TOTAL : **29,107.84 \$**

Salaires	39,941.63 \$
R.E.E.R	2,274.25 \$
Frais de banque	120.00 \$
Int. Emprunt temoraire	\$
Emprunt temporaire	\$

TOTAL : **42,335.88 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de novembre 2004.

11712	Bell Canada	876.81 \$
11713	Hydro-Québec	5,389.56 \$
11714	Ministère du Revenu du Québec	11,994.06 \$
11715	Receveur Général du Canada	6,390.06 \$
11716	Télu Mobilité	332.20 \$

TOTAL : **24,982.69 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 15 NOVEMBRE 2004

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
11717	Archambault Guylain	867.48 \$
11718	Atelier Au Cœur du Bois	759.46 \$
11719	Atelier JP inc.	547.50 \$
11720	Bellerose Jean-Pierre	45.60 \$
11721	Bellerose Réal Jr	11.76 \$
11722	Bellerose Francois	2,056.28 \$
11723	Bellerose Alain	152.00 \$
11724	Bell Canada	65.56 \$
11725	Biolab	281.82 \$
11726	C. Bazinet & Fils inc.	411.22 \$
11727	Certilab	259.95 \$
11728	CMP Mayer inc.	343.64 \$
11729	CRSBP – Mauricie	33.94 \$
11730	Dépanneur R. Prud'Homme	183.61 \$
11731	Dunton rainville	1,171.60 \$
11732	Educ Expert	397.52 \$
11733	Electricien Robert Ménard	93.72 \$
11734	Equip. Industriels Joliette	556.59 \$
11735	Fédération Québécoise	487.58 \$
11736	Félix Sécurité inc.	34.16 \$
11737	Fonds de l'information	69.00 \$

11738	Gagné Guylaine	76.00 \$
11739	Garage Tellier & Fils	422.53 \$
11740	Garage Marc Dorval	7.73 \$
11741	Généreux Construction	2,657.08 \$
11742	Gilles Boisvert	410.55 \$
11743	Hydro-québec	1,111.32 \$
11744	Joliette Ford inc.	1,189.10 \$
11745	L'Ass. des Pompiers	432.00 \$
11746	La Survivance	3,128.51 \$
11747	Leblanc & Plante	3,196.88 \$
11748	Le Fonds de solidarite FTQ	2,649.20 \$
11749	Le Géant Vert	13,150.00 \$
11750	Le Groupe Pétrolier Olco	3,986.97 \$
11751	Les Bois Bellerose	293.93 \$
11752	Les Ent. Nordikeau	271.75 \$
11753	Les Pneus & Soudure M.B.	276.73 \$
11754	Les Trophées JLM inc.	477.35 \$
11755	Marcel Champagne Electrique inc.	19.55 \$
11756	Marineau Danielle	190.00 \$
11757	Martin – Produits de Bureau	116.31 \$
11758	M.C. Beauséjour & Richard inc.	1,424.63 \$
11759	Mécanique Jecc Ltée	2,332.41 \$
11760	Ministère du Revenu du Québec	5.59 \$
11761	M.R.C. de Matawinie	8,008.00 \$
11762	Municipalité Ste-Emelie	275.00 \$
11763	P.E. Boisvert Auto Ltée	453.80 \$
11764	Picard Claude	375.00 \$
11765	Pièces d'Auto Joliette inc.	257.12 \$
11766	Plomberie Stéphane inc.	65.95 \$
11767	Pompe Asselin inc.	81.14 \$
11768	Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau	14.38 \$
11769	Postes Canada	86.95 \$
11770	Québec Linge	210.17 \$
11771	Santinel	61.20 \$
11772	Savard Guylaine	76.00 \$
11773	Service Sanitaire R.S. inc.	9,646.95 \$
11774	Services Consultatifs Amco	84.43 \$
11775	Sintra inc.	1,156.78 \$
11776	Stelem	603.88 \$
11777	Saint-Georges Nancy	74.75 \$
11778	Strongco inc.	220.04 \$
11779	Sylvio Champoux	1,187.81 \$
11780	Techno Diésel inc.	1,521.77 \$
11781	Tessier Recréo-Parc	40.26 \$
11782	Transport J. Barthe inc.	120.78 \$
11783	Univar Canada Ltée	1,833.39 \$

TOTAL :- 73,111.66 \$

REGLEMENT D'AQUEDUC

43	Comtois Poupart	4,549.82 \$
44	Jobert inc.	88,270.47 \$
45	Laboratoire de Construction	517.61 \$
46	Les Bois Bellerose	1,309.15 \$
47	Les Entreprises Nordikeau	4,688.24 \$
48	Les Entreprises Réal Payette	461.20 \$
49	MGA Géoservices inc.	6,632.34 \$

50	Plomberie Stéphane	494.62 \$
51	Wolseley Canada inc.	7,167.79 \$
52	Les Bois Bellerose	431.25 \$
53	Plomberie Stéphane inc.	484.21 \$

TOTAL :- 115,006.70 \$

11784	Boulangerie St-Michel	67.50 \$
11785	Coutu Gilles	152.00 \$
11786	CRSBP – Mauricie	20.00 \$
11787	Electricien Robert Ménard inc.	389.89 \$
11788	Ferland Pascal	383.42 \$
11789	Gilles Boisvert enr.	196.67 \$
11790	Les Entreprises Nordikeau	48.31 \$
11791	Les Pneus Marchand inc.	556.72 \$
11792	Ma Fruiterie	94.22 \$
11793	Pièces d’auto Joliette	344.85 \$
11794	Satelcom inc.	57.39 \$
11795	Strongco inc.	179.83 \$
11796	TMS	585.47 \$

TOTAL :- 3,076.27 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

- 04-09-13 et 18 Exposition Autos Antiques 2005, Irène Bouliane – Demande de subvention.
- 04-10-12 Ministère de la Sécurité Publique – dépliant sur les exigences de formation des pompiers.
- 04-10-19 Places aux jeunes Matawinie 2005 – demande de soutien financier
- 04-10-25 Ministère de l’environnement – règlement sur la qualité de l’eau potable.
- 04-10-26 Corporation régionale de Loisir et de Sport Lanaudière – soirée d’échanges sur le Loisir et le Sport.
- 04-11-03 M.T.Q. – subvention programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.
- 04-11-08 Louise Tellier – démission au poste de conseillère, siège #3.
- 04-11-10 Moisson Lanaudière – demande d’aide financière pour l’année 2005.

263-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

autoriser G.Gagné à assister soirée d’échange sur Sport et Loisir D’autoriser Guylaine Gagné d’assister à la soirée d’échanges sur le Loisir et le Sport le 23 novembre 2004 à Notre-Dame-des-Prairies. Les frais de déplacement et les autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

264-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

aide financière 200.\$ À Moisson Lanaudière D’accorder une aide financière de 200.\$ à Moisson Lanaudière pour l’année 2005.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal de Québec, il me fait plaisir de déposer le rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

RÉSULTAT DE 2003

Les états financiers vérifiés de 2003 présentent les résultats suivants:

Total des recettes	3,248,120. \$
Total des dépenses	<u>3,304,873. \$</u>
Excédent des recettes (des dépenses)	(56,753). \$

PRÉVISIONS POUR 2004

A partir des données existantes au 10 novembre 2004, nous pouvons prévoir que l'année financière 2004, se traduira par les résultats suivants:

Total des recettes estimatives	3,306,645. \$
Total des dépenses estimatives	<u>3,309,726. \$</u>
Excédent des dépenses prévisibles	(3,081). \$

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2005

01. Maintien du taux de taxation
02. Finaliser le dossier eau potable
03. Amélioration de la voirie

ORIENTATION GÉNÉRALES DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2005

Réalisation des travaux pour l'alimentation en eau potable dont l'estimation du coût est de 1,180,800.\$
Réalisation des travaux de voirie dont l'estimation du coût est de 618,375.\$

LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En conformité avec l'article 11, L.R.Q., chapitre T-11.001, j'inclus aux présentes les détails de la rémunération et des allocations de dépenses des élus pour l'année 2004.

	Rémunération de la Muni- cipalité	Allocation de la Muni- cipalité	Rémunération de la M.R.C.	Allocation de la M.R.C.	TOTAL
MAIRE	17 075.00\$	8 538.00\$	4 000.00\$	2 000.00\$	31 613.00\$
CONSEIL- LER	4 269.00\$	2 134.00\$			6 403.00\$

De plus, le maire reçoit de la M.R.C. de Matawinie un montant de 90\$ et une allocation de dépenses de 45\$ pour chaque présence au conseil des maires et un montant de 190\$ et une allocation de dépenses de 95\$ pour chaque présence au conseil d'administration.

Je dépose également la liste des contrats comportant une dépense totale supérieure à 25 000\$ que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a accordés depuis le dépôt de mon dernier rapport sur la situation financière de la municipalité.

Plus d'information sera fourni lors de l'adoption du budget 2005, à une assemblée spéciale qui se tiendra le 23 décembre 2004, à 19H00, à la salle J. Moïse Bellerose et à laquelle tous les contribuables sont invités.

Donné à St-Michel-des-Saints, ce quinzième jour de novembre deux mille quatre (2004).

Jean-Pierre Bellerose, Maire
Saint-Michel-des-Saints

----- AVIS DE MOTION est donné par Ernest Baribeau, conseiller, qu'à l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2005 qui se tiendra le 23 décembre 2004, un règlement sera adopté pour imposer et déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2005.

----- Avis de motion est donné par Ernest Baribeau, conseiller, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera adopté modifiant le règlement 420-2000, tarification des frais de déplacement.

----- M. Alain Bellerose, directeur général, a reçu des membres du conseil, la formule de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux conformément aux articles 357 et 358 de la Loi des élections et référendums dans les municipalités, L.R.Q., chapitre E-2.2.

265-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

avis MRC que la D'avis la M.R.C. de Matawinie, Parc Taureau, que la cession des terres publiques pour le développement de la villégiature privée devra se faire en faveur de la Corporation pour le développement du Lac-Taureau afin que les profits réalisés servent à l'amélioration et création des routes et infrastructures municipales et du Parc Régionale du Lac-Taureau

ADOPTÉE

266-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

terres publiques de la Baie Morissette, cession à Forestiers St-Michel inc. Afin de permettre la consolidation des quelques espaces des terres publiques du secteur de la Baie-Morissette dans le développement déjà réalisé par les Forestiers St-Michel inc., la municipalité avise la M.R.C. de Matawinie, Parc Taureau, qu'elle est favorable à la cession de ces terrains aux Forestiers St-Michel inc., selon le plan déposé

ADOPTÉE

267-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

renommer portion du nouveau chemin Rondeau pour des Chemin des Conifères Changement de nom du chemin Rondeau (nouveau)
Une certaine confusion s'est installée dans la toponymie en raison de l'absence de nom de rue au coin de St-Benoit et de la voie de contour du chemin Rondeau. Afin de remédier à la situation, de nommer ce tronçon chemin des Conifères à partir du chemin St-Benoit jusqu'à la jonction à la Pointe-Fine.

Ceci implique :

- L'installation d'un panneau "chemin des Conifères" au coin du chemin St-Benoit.
- L'installation d'un panneau "chemin des Conifères" à la jonction avec l'actuel chemin Rondeau
- De renommer "chemin des Conifères" le prolongement du chemin Rondeau (après Noël Meilleur #1151)

- L'installation d'un panneau "chemin des Conifères" au coin du chemin de Saint-Ignace Nord.

ADOPTÉE

268-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

approuver budget D'approuver le budget 2005 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Michel-Des-Saints. La contribution municipale sera de 4 791.\$ payable en 4 versements égaux en janvier, avril, juillet et octobre 2005.

ADOPTÉE

269-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

cession gratuite d'une partie du nouveau chemin par Germain Rondeau Que M. Germain Rondeau cède gratuitement à la Municipalité de Saint-Michel-Des-Saints, une partie de l'assiette du nouveau chemin étant une lisière de terrain décrite au plan préparé par Pierre Bilodeau, arpenteur-géomètre, minute 14060.

Que Messieurs Jean-Pierre Bellerose et Alain Bellerose respectivement maire et directeur général de la municipalité soient autorisés à signer le contrat de cession à être préparé par le notaire André Laporte.

ADOPTÉE

270-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

confier gestion du camping et de la plage à MRC Parc-Taureau. De confier, en 2004, la gestion du Camping Municipal et de la Plage Municipale à la M.R.C. de Matawinie Parc-Taureau et de leur céder le ponton. Ces items étant considérés comme des équipements du Parc Régional du Lac-Taureau.

ADOPTÉE

271-2004 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter estimation budgétaire 2005 du parc régional D'accepter l'estimation budgétaire 2005 du Parc Régional du Lac-Taureau.

ADOPTÉE

272-2004 Proposé par Ernest Baribeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

effectuer collecte des déchets à St-Guillaume D'effectuer la collecte des déchets à Saint-Guillaume du territoire non-organisé de la M.R.C. de Matawinie au prix de 125.00\$ par unité desservie pour l'année 2005.

ADOPTÉE

273-2004

Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

formation
comité
bibliothèque

d'un
de

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Michel-des-Saints a mis sur pied une bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que la municipalité assume tous les pouvoirs de gestion de sa bibliothèque et exerce sa juridiction sur son fonctionnement, son personnel, son budget, son local et ses équipements, elle peut, par résolution, déléguer ses pouvoirs en totalité ou en partie à une personne physique, un comité, un organisme ou une régie en les mandatant à cette fin;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique a pour mission de mettre à la disposition de toute la population de la documentation écrite ou autre, adaptée à l'époque, afin de permettre à chaque individu, quels que soient son âge et ses capacités, de parfaire sa culture, de poursuivre son éducation personnelle, de s'informer et de se recréer;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale est affiliée avec le Centre régional de service aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie en vertu d'une entente de services.

A CES CAUSES :

- QUE la municipalité de St-Michel-des-Saints mette sur pied un comité de bibliothèque formé d'au moins quatre membres qui sont des abonnés de la bibliothèque et des résidents de la municipalité auquel il reconnaît le mandat de voir spécifiquement à la planification, à l'organisation, à la promotion et au contrôle des activités, des services et des ressources de la bibliothèque municipale;
- QUE les activités du comité de bibliothèque soient gérées par le coordonnateur désigné par la municipalité;
- QUE le comité de bibliothèque fasse en outre approuver par le conseil municipal le budget annuel d'opération de même que les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale;
- QUE le comité de bibliothèque fasse appel, au besoin, au soutien technique et professionnel dispensé par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;
- QUE les membres du comité de bibliothèque soient reconnus aux fins de responsabilité civile comme employés municipaux non rémunérés dans l'exercice de leur travail relié à la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

274-2004

Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Nomination
Ghislaine
Georges et
Baril

de
St-
Lucille
comme

QUE Mme Ghislaine St-Georges, conseillère, soit nommée représentante et que Mme Lucille Baril soit nommée responsable de la bibliothèque municipale pour l'année 2005.

représentante et
responsable de la
bibliothèque.

QUE ces personnes soient les déléguées officielles de la municipalité pour assister à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres initiées de temps à autre à leur intention par le C.R.S.B.P. du Centre du Québec de Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2005.

Les frais de déplacement et autre frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

275-2004

Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter PV CCU

D'accepter le procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 3 novembre 2004 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

276-2004

Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande de changement de zonage d'une partie du lot 29, rang C, canton de Brassard, propriété de M.C. Beauséjour et Richard Inc. La demande concerne de changer le zonage d'une bordure de terrain de 60m de profondeur qui longe la rue des Aulnaies présentement zonée Ra (voir plan de zonage III), et la changer en CoIn afin d'y opérer une cours d'entreposage de bois.

A la demande du conseil municipal, le CCU a fait un retour sur la demande de changement de zonage d'une partie du lot 29, rang C, canton de Brassard, propriété de M.C. Beauséjour et Richard Inc. (voir plan de zonage III zone Ra-1). M. Réjean Gouin et M. Claude Beauséjour étaient présent afin d'expliquer des détails du projet.

CONSIDÉRANT QUE pas beaucoup de zones « Industrielles » ou de zonages « CoIn » sont disponible ;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit visé est à proximité de la cour à bois existante de Louisiana Pacifique et est à proximité des zones Industrielles et CoIn;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de bois entreposé annuellement serait d'approximativement de 20 000 m³ contrairement à Louisiana-Pacific qui entrepose 1 000 000 m³.

CONSIDÉRANT QUE le transport de bois et la circulation de machineries lourdes sont déjà très présent sur la rue des Aulnaies;

CONSIDÉRANT QUE quelques propriétaires résidentiels sont à proximité;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de changement de zonage de M.C. Beauséjour et Richard Inc. en recommandant d'informer le voisinage de cette demande et en exigeant une zone tampon de 15 mètres (50') au lieu de 10 mètres (33').

ADOPTÉE

277-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

refus de dérogation
Mme Hélène Roy
(garage) **Demande de dérogation mineure pour la propriété de Mme Hélène Roy située plus précisément au 17 chemin Gravel. La demande concerne l'acceptation d'un garage construit sans permis ayant des murs d'une hauteur de 3.66 mètres (12'), au lieu de 3 mètres (10'), et ayant une porte de garage d'une hauteur de 3 mètres (10'), au lieu de 2.75 mètres (9'), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure pour la propriété de Mme Hélène Roy située plus précisément au 17 chemin Gravel qui concerne l'acceptation d'un garage construit sans permis ayant un mur d'une hauteur de 12', au lieu de 10', et ayant une porte de garage d'une hauteur de 10', au lieu de 9'.

CONSIDÉRANT QUE la propriété se trouve dans une zone de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a exécuté les travaux sans permis;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire et l'entrepreneur connaissaient la réglementation des bâtiment accessoires;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil refuse la demande de dérogation de Mme Hélène Roy.

ADOPTÉE

278-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV CMLC D'accepter le procès-verbal de la Commission Municipale des Loisirs et de la Culture pour les assemblées tenues les 8 septembre et 6 octobre 2004.

ADOPTÉE

279-2004 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter conciliation
bancaire D'accepter la conciliation bancaire au 31 octobre 2004.

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité d'octobre 2004.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

280-2004 Proposé par Ernest Baribeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

levée de l'assemblée Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire